



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service aménagement mer et littoral
Unité sentier côtier

Affaire suivie par : Pierre-Yves Morvan
Tél : 02 56 63 73 26 - 07 84 55 74 01
Mél : pierre-yves.morvan@morbihan.gouv.fr

Vannes, le

18 MARS 2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 4 mars 2024 portant sur les travaux de mise en œuvre de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) sur votre propriété de Belz.

Vous avez rencontré mes services sur le site le 12 mars 2024. Ils vous ont confirmé que l'entreprise mandatée par le département du Morbihan remettrait en état la crête de votre mur de défense contre la mer avant l'ouverture au public du cheminement.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que vous restez propriétaire de cet ouvrage dont vous conservez la charge de l'entretien.

Je vous confirme également que la servitude grevant votre propriété est bien de trois mètres de large, distance mesurée à partir de la limite présumée du domaine public maritime

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,

La chef du service
Aménagement, mer et littoral P.I.

Sandrine Pernet

Madame et Monsieur Kerhervé Sylvie et Laurent
21, rue de Touléné
56550 Belz

Copie : M. le Maire de Belz